

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SULIGNAT
MARDI 08 SEPTEMBRE 2020 – 20 H 30mn

Présents : Présents : Alain GENESTOUX, Alain BEAUFORT, Lucie CHANUDET, Jacques DUFOUR, Bertrand DUPUIS, Mélanie ENGEL, Marie-Christine HYVERNAT, Régis JANICHON, Nicolas LAURENCIN, Dominique MONTERRAT, Christian RUDE, Ludovic TRICHARD, Christiane VACLE, Daniel VERNAY

Excusé : Yannick GUEDJ

Date de convocation : 03/09/2020

Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Marie-Christine HYVERNAT

Compte rendu de la réunion du 10 juillet 2020

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2020, en apportant les modifications suivantes :

En ce qui concerne la dérogation scolaire avec Chatillon sur Chalaronne, mentionner la réciprocité
Ajouter : compte administratif clos et basculé sur budget principal (Local Bourbouillon)

CNAS : Election du délégué local (Délibération D20200901)

Le Maire explique que la Commune est adhérente au CNAS depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), est une association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé à Guyancourt.

Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes des personnels territoriaux.

Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la désignation d'un délégué élu.

Il propose de nommer Marie-Christine HYVERNAT en qualité de délégué élu du CNAS.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- désigne Mme Marie-Christine HYVERNAT déléguée élue du CNAS.

Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense (Délibération D20200902)

Le Maire explique que suite aux élections municipales, que chaque conseil municipal doit désigner parmi les élus un correspondant défense pour entretenir le lien entre la défense et les citoyens. Ce correspondant a pour mission d'informer les citoyens sur les questions de défense et d'être l'interlocuteur privilégié pour les armées et les services du Ministère.

M le Maire propose d'être le Correspondant défense de la Commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne Alain GENESTOUX comme correspondant défense.

Désignation d'un référent ambroisie (D20200903)

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de nommer un référent ambroisie qui sera chargé d'informer et de sensibiliser les habitants aux risques liés à cette plante afin d'en obtenir son élimination. Le référent a également pour rôle de repérer les foyers d'ambroisie sur le territoire communal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- désigne Bertrand DUPUIS pour assurer cette fonction et charge Monsieur le Maire d'en informer l'Agence Régionale de Santé.
- Une information détaillée a été donnée par Christian Rude sur l'ambroisie et les moyens de l'éliminer.

Procuration à la secrétaire de mairie (Délibération D20200904)

Le conseil municipal donne un avis favorable à la procuration avec la Poste délivrée à Mme Agnès MANOUKIAN pour recevoir les correspondances de toute nature et retirer les correspondances de toute nature au bureau de poste de Chatillon sur Chalaronne.

Travaux voirie 2020 : choix de l'entreprise (Délibération D20200905)

Régis JANICHON présente les devis reçus suite à la consultation réalisée pour la réalisation de différents travaux de voirie pour l'année 2020 qui sont répartis de la façon suivante : **PATA, Busage route de Vonnas, Voirie Lotissement les Massettes, Enduit Route du Mont.**

PATA :

- ROGER –MARTIN RHONE ALPES SAS: 3 800.00 € HT / 4 560.00 € TTC
- COLAS 4 400.00 € HT / 5 280.00 € TTC
- SOCAFL 4 200.00 € HT / 5 040.00 € TTC

Busage sur la route de VONNAS :

- ROGER –MARTIN RHONE ALPES SAS: 5 602.10 € HT / 6 722.52 € TTC
- COLAS 4 550.00 € HT / 5 460.00 € TTC
- SOCAFL 2 850.00 € HT / 3 420.00 € TTC

Voirie Lotissement des Massettes

- ROGER –MARTIN RHONE ALPES SAS: 15 134.45 € HT / 18 161.34 € TTC
- COLAS 17 059.00 € HT / 20 470.80 € TTC
- SOCAFL 17 187.50 € HT / 20 625.00 € TTC

Enduit route du Mont

- ROGER –MARTIN RHONE ALPES SAS: 11 787.50 € HT / 14 145.00 € TTC
- COLAS 11 975.00 € HT / 14 366.00 € TTC
- SOCAFL 15 265.00 € HT / 18 318.00 € TTC

Après examen des offres, Régis JANICHON explique que, afin de limiter les coûts, les travaux de busage sur la route de Vonnas pourront être réalisés par l'employé communal. Le conseil municipal donne un avis favorable.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- désigne l'entreprise ROGER-MARTIN RHONE-ALPES pour réaliser les travaux suivants :
- PATA, voirie lotissement les Massettes, enduit route du Mont pour un montant total de 30 721.95 € HT / 36 866.34 € TTC
- Autorise le Maire à réaliser les dépenses correspondantes à ces travaux
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (Délibération D20200906)

Le Maire informe le conseil municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La CCID se réunit au moins une fois par an.

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,
 Vu l'article L.2121.32 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 Considérant que le conseil municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur Département des finances publiques, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant 12 noms pour les membres titulaires et 12 noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et les six membres suppléants de la commission communale des Impôts Directs,
 Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
 Dresse la liste de présentation suivantes :

| | MEMBRE TITULAIRES PROPOSÉS | MEMBRES SUPPLEANTS PROPOSÉS |
|----|----------------------------|-----------------------------|
| 1 | PERRAUD Michel | DUCROZET Elie |
| 2 | VAUCHER Gérard | COMAS Bernard |
| 3 | RIGOLLET Marc | BRULAY Isabelle |
| 4 | LAPIERRE Guy | MICHAUD Gabrielle |
| 5 | PERRET Marie-Thérèse | MATHON Bernard |
| 6 | RAVOUX Geneviève | MONTERRAT Thierry |
| 7 | SOUCHE Jean-Marc | PERRAUD Philippe |
| 8 | PERROT Michel | DUROUX Marie-Odile |
| 9 | JARNET Bernard | HYVERNAT Yohann |
| 10 | VACLE Ingrid | BANAND Michel |
| 11 | LANDOIN Christine | JANICHON Jonathan |
| 12 | DEGLETAGNE Pascale | GUYENNON Max |

Décision modificative budgétaire (Délibération D20200907)

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative budgétaire suivante :

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| <i>D/I 001 – résultat reporté</i> | - 2053 |
| <i>Total Dépense</i> | - 2053 |
| <i>R/I 001 – Résultat reporté</i> | - 2 051.92 |
| <i>020 Dépenses imprévues</i> | -1.08 |
| <i>Total recette</i> | - 2053 |

Projet entrée du Village

Le Maire présente au conseil municipal le plan du projet d'aménagement de l'entrée Nord du Village. Il rappelle qu'AXIS-CONSEIL accompagne la commune pour ce dossier.

Information sur les affaires en cours

- NAVEL / PERRAUD / Commune de SULIGNAT : assignation à comparaître devant le tribunal de Trévoux
- Demande d'achat du chemin communal jouxtant la propriété de M et Mme NAVEL (un courrier sera fait avec demande de libérer le chemin communal et notification de l'impossibilité de vendre un chemin appartenant au domaine public)
- Courrier M et Mme DELVERDIER concernant l'utilisation du terrain de basket.

Informations diverses

- Le Maire présente les DIA suivantes
- DIA 2020 -09 :

Propriétaires : BERTHIER Christophe – THIBAUDET Marjorie

Adresse du bien : 110 descente de Bourbouillon

Désignation du bien : immeuble bâti sur terrain propre, parcelles section A n° 966 et A n° 970

Acquéreurs : CHANCELADE Yannick – DEL PALACIO Inès

DIA n° 2020-10

Propriétaire : MONTANIER Maurice

Adresse du bien : 59 impasse de la Balme 01400 Sulignat

Désignation du bien : terrain non bâti, parcelle section B n° 1110

Acquéreurs : M FARTAS Bilel et Mme Elodie COINDARD

- Délégués conseil communautaire et inscription dans les commissions
- Toiture Ecole : les travaux ont été réalisés au mois d'août et la demande de subvention sera envoyée prochainement
- Electricité école : remise en état de prises dans 2 classes 2 374.56 € HT / 2 879.47 € TTC
- Toiture salle des fêtes : présentation d'un devis de RABUEL charpentes de 1 209.07 € HT / 1 450.88 € TTC
- WC petite Halle : présentation du devis de Plomberie REY 396.94 € HT/ 476.33 € TTC – les travaux seront réalisés par l'employé communal.
- Cimetière : la commission se réunira pour planifier des travaux.
- Information sur l'absence de Claire REY pour 3 mois (arrêt maladie), remplacée par Mme DI STEPHANO
- RD 2 : installation d'un miroir pour sécurisation de la sortie de M et Mme PIERRE
- Location salle de réunion pour cours de Yoga les mardi soir (1cours), vendredi matin (1 cours) et vendredi soir (2 cours)
- Courrier envoyé aux habitants du Lotissement des Massettes pour stationnement gênant
- Conflits de voisinage Montessuy
- Vente du dernier lot (n°3) du lotissement du Chêne (11/09)

Demandes d'urbanisme déposées depuis le dernier conseil municipal :

Déclarations préalables :

M GONTHIER – Route de Pont de VEYLE : Portail

M LARDEUX : Descente de Bourbouillon : création d'ouverture côté cour

M VICENTE – route de Pont de Veyle : Muret de clôture et portail d'entrée

M DARCY – rue du Village : Abri de terrasse fermé

M JANICHON – route de Vonnas : Panneaux photovoltaïques

Permis de construire :

M SEVENNEC : Le clos du Village – Maison individuelle

M BAKOUCHE : Le clos du Village – Maison individuelle

M PERRAUD : Route de Neuville – construction d'un garage

M COUTURIER : Route des Gariannes – Agrandissement + abri de terrasse ouvert

Comptes rendus de réunion

Le conseil municipal prend connaissance des comptes rendus des réunions suivantes :

- Communauté de Communes de la Dombes
- SIeA (24/07) : installation du comité syndical
- Commission communication (17/08) : le bulletin municipal est à prévoir en avril et la lettre des élus le plus tôt possible
- Info COVID – 19 – passage du département en zone rouge le 10/09
- Rencontre avec Ali BENDJEMAHED (07/09) et 2 autres candidats
- Station d'épuration : Accord oral reçu de la « SACRES » pour l'épandage fin septembre
- CCAS ; repas des aînés reporté en fonction de la crise sanitaire
- Besoin de bénévoles à la bibliothèque